

LE FONDS GÉNÉRAL ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE

Le fonds en euros d'une compagnie d'assurance vie est un **fonds directement géré par l'assureur pour le compte de ses assurés**. Il peut être proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, soit comme support unique sur des contrats monosupports, soit en complément d'unités de compte (Sicav, FCP...) pour les contrats multisupports. La gestion de cet actif dégage des produits financiers que la compagnie d'assurance doit reverser à hauteur de 85 % au minimum à ses assurés. La loi autorise la compagnie d'assurance à mettre de côté une partie de ces produits pour faire face à des années moins favorables et à utiliser le cas échéant cette « réserve » (appelée provision pour participation aux excédents ou PPE) afin de lisser les performances les années suivantes. Cette réserve appartient aux assurés et doit leur être redistribuée dans son intégralité dans un délai de huit ans.

Les avantages du fonds en euros et objectif de performance

- 1 **Vous êtes certain que la valeur de votre épargne ne diminuera pas, quelles que soient les évolutions des marchés financiers.** On parle parfois d'« effet cliquet ». Autrement dit, vous ne courez aucun risque en capital et les intérêts acquis sont définitivement inscrits sur le fonds en euros de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation et produisent eux-mêmes des intérêts.
- 2 **Un rendement annuel régulier :** pour l'obtenir, l'assureur investit votre épargne principalement dans des obligations d'émetteurs de bonne qualité.
- 3 **L'objectif poursuivi est de protéger l'épargne de l'inflation et de faire mieux que le taux moyen des emprunts d'État sur un horizon de huit ans minimum.**
- 4 **Votre épargne est disponible à tout moment.**

Le mécanisme du fonds en euros

Pour garantir le capital investi et servir tous les ans un taux minimum, la compagnie d'assurance doit composer son actif général avec une part significative d'obligations à taux fixe sur des émetteurs de bonne qualité. En lien avec la baisse constatée des taux longs depuis plus de dix ans, les rendements des actifs généraux des compagnies d'assurance vie ont donc subi mécaniquement une baisse équivalente.

C'est la raison pour laquelle les compagnies diversifient leur actif général avec une part d'investissements actions et immobilier qui apporte dans la durée un complément de produits financiers et maintient l'attractivité du fonds en euros. Les rendements des fonds en euros des assureurs doivent s'apprécier sur **une durée minimum de 5 à 8 ans**, période qui permet de juger de l'efficacité de la politique de gestion, de la bonne diversification de l'actif et des choix prudeniels concernant les réserves et leur utilisation dans la durée.

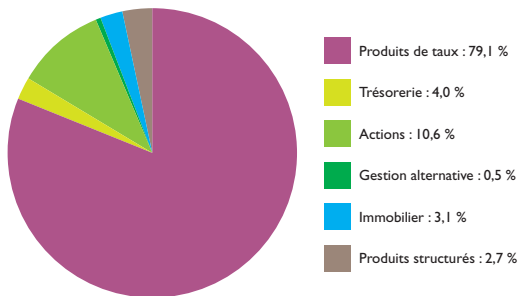
La politique de gestion d'Assurances Banque Populaire Vie en 2011

Depuis 2009, Assurances Banque Populaire Vie a commencé à réduire les risques de son portefeuille liés aux emprunts de certains états de l'Union européenne et notamment de la Grèce. L'aggravation de la crise de la dette sur certains pays d'Europe (Grèce, Italie, Irlande, Portugal, Espagne), plus communément appelés les GIIPS, dans un contexte de forte volatilité des taux nous a conduits à adapter dès la fin de l'été la stratégie de gestion financière du fonds en euros. En effet, face à la hausse des taux des dettes souveraines des pays GIIPS et au risque de contagion de la crise aux autres pays, nous avons réduit significativement notre exposition à ces pays ; ce qui nous a permis de diminuer notre risque. Au cours du second semestre, la part des emprunts des pays GIIPS a été réduite pour passer de 7,7 % à 3,5 % à fin décembre 2011. Nous avons également profité d'un contexte de taux historiquement bas pour procéder à des cessions sur les titres des pays de l'Europe du Nord, qui nous ont permis de dégager des plus-values. Assurances Banque Populaire Vie a par ailleurs mené sur cette période une politique de prévention du risque de remontée des taux longs, en achetant des protections financières dans des conditions favorables. En ce qui concerne la gestion des investissements en actions, nous avons privilégié une allocation sur l'Europe et les États-Unis. En effet, l'absence de visibilité sur la situation des pays émergents (nouveaux pays industrialisés) nous a conduit à alléger la part investie en actions de ces pays et à orienter nos investissements sur l'Europe et les États-Unis. Cette stratégie s'est avérée payante dans la mesure où les marchés émergents (MSCI Emerging Markets : -20%) ont sous-performé les marchés européens (Eurostoxx 50 : -18,1 %) et américains (S&P 500 : 0%).

Taux brut* servi pour l'année 2011
3,40 %

* de frais de gestion

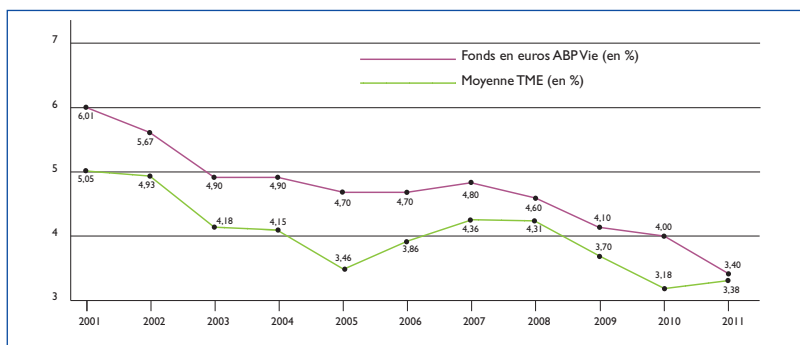
31,6 Mds d'euros d'encours gérés



Les rendements bruts du fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie servis les années passées

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Rendement brut (%)	5,98%	6,01%	5,67%	4,90%	4,90%	4,70%	4,70%	4,80%	4,60%	4,10%	4,00%	3,40%

Évolution du rendement brut moyen du fonds en euros Assurances Banque Populaire Vie et du taux moyen des Emprunts d'État



L'évolution du rendement du fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie a suivi, compte tenu de sa composition, l'évolution des rendements obligataires. Ainsi, si l'on fait un parallèle avec le taux moyen des emprunts d'état (TME), représentatif du marché obligataire, on peut observer que le fonds en euros a enregistré entre 2001 et 2011 une performance annualisée brute de 4,71 %, contre 4,05 % pour le TME.

Les perspectives de rendement du fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie pour 2012

Taux annuel garanti de 1,8% brut + complément d'intérêts servi en fin d'année

Les contrats investis sur le fonds en euros sont revalorisés en cours d'année sur la base d'un **taux annuel minimum garanti**. Ce taux est fixé en cohérence avec les niveaux anticipés des taux d'inflation et des emprunts d'état, ainsi que du contexte financier attendu pour 2012 : il s'élève à 1,80% brut au titre de l'année 2012. Pour les contrats non entièrement désinvestis du fonds en euros début 2013, un complément d'intérêts sera attribué en fonction du produit des placements d'Assurances Banque Populaire Vie et de l'évolution des marchés actions qui, si elle est positive, permettra de dégager des plus values et des réserves.

Assurances Banque Populaire Vie le choix de l'équité et de la transparence pour tous :

Le fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie est un fonds unique, auquel sont adossés tous les contrats d'assurance vie et de capitalisation d'Assurances Banque Populaire Vie*. Les contrats adossés aux fonds en euros d'Assurances Banque Populaire Vie bénéficient du même taux de rendement brut, quelle que soit la date à laquelle ils ont été souscrits.

* Hors contrats PERP qui bénéficient d'un actif cantonné comme l'exige la réglementation.

Retrouvez une information complète sur www.actuassurancevie.com

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE

Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 €
 399 430 693 RCS Paris
 Entreprise régie par le Code des assurances
 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris